

Délibération n°2024-178

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 19 décembre 2024)**

Date de convocation : 05/12/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

**Absents ou excusés** : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, Mme CLAVIER Hélène, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent

**Pouvoirs** : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel  
Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle  
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane  
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole  
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

**Secrétaire de séance** : M. CARRERE Jean-Bernard

**OBJET** : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE POSTE PETITE VILLE DE DEMAIN

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président

Vu la délibération du 28 janvier 2021 portant modification du tableau des effectifs ;  
Vu la délibération du 8 juillet 2021 approuvant la convention d'adhésion « Petite Ville de Demain » ;  
Vu la délibération du 16 novembre 2023 approuvant la convention cadre « Petites Villes de Demain » Vallée d'Ossau – Arudy – Laruns, valant Opération de Revitalisation de Territoire ;  
Vu la convention cadre « Petites Villes de Demain » Vallée d'Ossau – Arudy – Laruns, valant Opération de Revitalisation de Territoire signée le 21 décembre 2023, et notamment la fiche action transversale n°1 intitulée « Conforter les moyens humains avec une ingénierie dédiée à l'animation et à l'organisation du programme PVD et de la politique Habitat » ;

Le 31 décembre 2020, les communes d'Arudy et de Laruns et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau ont été retenues par les services de l'Etat pour le programme « Petites villes de demain » qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Conformément à la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire signée le 21 décembre 2023, il convient de conforter les moyens humains avec une ingénierie dédiée à l'animation et à l'organisation du programme PVD et de la politique Habitat. Une cheffe de projet a été recrutée et a pris ses fonctions au début du mois de septembre 2024.

Le poste de chef de projet « Petite Ville de Demain » est financé à 75% par l'ANCT et la Banque des Territoires. Les demandes de financement sont à renouveler tous les ans. Ainsi, pour l'année 2025 et les suivantes, la demande de financement porte sur le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT ANNUEL PETITES VILLES DE DEMAIN

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		%
Cout salarial	44930 €	ANCT	27965 €	50%
		Banque des Territoires	13982,50 €	25%
Frais annexes et logistique	3 000 €	Autofinancement	13982,50 €	25%
Equipement	4 000 €			
Frais de gestion CCVO	4 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>55930 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55930 €</b>	<b>100%</b>

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte** le présent rapport ;

**Autorise** le président à solliciter les financements pour le poste de chargé de mission « Petite Ville de Demain » annuellement, à chaque renouvellement du dispositif par l'ANCT et la Banque des Territoires.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

